



# Nourrir des veaux laitiers par des vaches nourrices : ça fonctionne !

Simplifier le système



**Alléger le travail au quotidien en temps et en pénibilité**

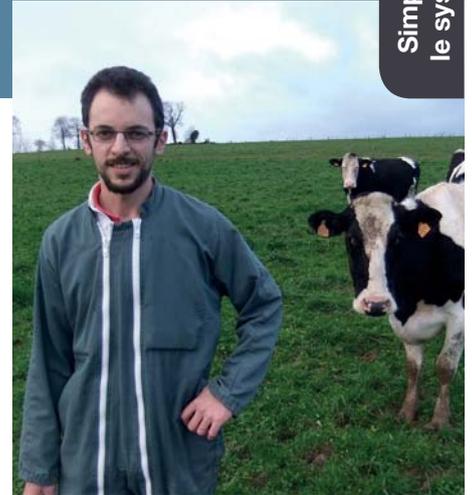
**Veaux en meilleure santé**



**Les veaux sont adoptés par des vaches du troupeau jusqu'au sevrage.**

## HISTORIQUE

Depuis son installation en 2012, Gérard Grandin est dans une optique de réduction de son temps de travail. En plus de la monotraite partielle et de l'arrêt du maïs, il a choisi en 2014 de tester l'élevage de ces jeunes veaux par des vaches nourrices. Il a mis en pratique cette technique grâce à l'expérience d'Erwan Le Roux, agriculteur bio et herbager dans le Finistère.



Gérard GRANDIN

Lucé (61)

- 1 UTH + 0,1 UTH salarié
- 56 ha 100 % herbe
- 78 vaches laitières (Croisées)
- Vêlages groupés Mars-Mai
- Agriculture biologique

## TEMOIGNAGE



Grâce à cette méthode, j'estime gagner environ 30 min/jour entre l'absence d'alimentation et de paillage des veaux femelles et des nourrices, dont le pâturage est le plat unique. J'ai également observé une très bonne croissance de mes génisses.

Cela s'est d'ailleurs manifesté par des chaleurs en moyenne 9 mois après la naissance, ce qui est plutôt bon signe ! Je ne vermifuge pas et n'ai aucun problème de diarrhées. Il faut cependant faire très

attention à aller voir les veaux tous les jours pour ne pas récupérer des chevreuils !

D'une manière concrète, l'adoption se passe après la phase colostrale et dès que j'ai 3 veaux femelles (les mâles sont nourris au milk bar jusqu'à 15 jours). Je les enferme pendant deux à trois semaines avec une vache que je

ne souhaite pas avoir dans le troupeau laitier (cellules, boîtiers...). L'utilisation de primipares ou multipares ne change rien et je n'ai observé aucune incidence sur la reproduction ou la future lactation. Je veille cependant que la nour-

**Bonne croissance des génisses et aucun frais vétérinaire**

rice ne garde pas son veau. Je surveille deux à trois fois par jour pendant environ 20 minutes que tous les veaux têtent. Si besoin, mais c'est rare ! Je bloque la

vache au cornadis et en cas de complication je change de vache.

Après cette phase d'adoption, je lâche les nourrices et les génisses dans une petite parcelle près des bâtiments pour faciliter la surveillance. Au bout de quelques jours, ils passent sur des paddocks leur étant réservés au printemps et clôturés par deux fils :

un haut pour les vaches et un bas pour les veaux.

Pour gérer le parasitisme, je ne les laisse pas plus d'une semaine par paddock avec un minimum de 30 jours de délais de retour. Cela évite l'ingestion importante de larves. On peut aller encore plus loin en changeant de surface entre le printemps et l'été et en repassant les nourrices et leurs veaux sur des surfaces fauchées, donc assainies.

Les veaux sont sevrés vers 7-8 mois quand je les rentre au bâtiment.

Je ne me suis jamais penché sur l'aspect économique de cette technique, le moteur de sa mise en place étant le gain de temps et le confort de travail qu'elle me procure. Je perds certes un peu de lait, mais je ne paille plus, je n'ai aucun frais vétérinaire et la très bonne croissance de mes génisses me permet d'atteindre un vêlage à l'âge de 2 ans !



**Les veaux sont adoptés par des vaches du troupeau jusqu'au sevrage.**

## BENEFICES & RECOMMANDATIONS

### Les +

- Solution possible pour les veaux mâles et femelles.
- Veaux en meilleure santé (peu voire plus de diarrhées), meilleure croissance, suppression des succions croisées.
- Gain de temps quotidien.
- Suppression du travail physique.
- Si pâturage, apprentissage précoce des fils.

### Les -

- Temps de surveillance accru lors de la phase d'adoption.
- Si pâturage, rigueur obligatoire pour la gestion du parasitisme et clôtures adaptées aux petits veaux.

## CONDITIONS DE REUSSITE

- Ne pas mettre en place en cas de paratuberculose.
- Ajuster le nombre de veaux par vache (en moyenne 3 veaux) selon la production laitière journalière des nourrices. Une consommation de lait trop importante engendrera des difficultés de sevrage.
- Constituer des lots de veaux homogènes par vache afin de limiter la compétition à la mamelle.
- Si pâturage : rigueur obligatoire pour la gestion du parasitisme, clôtures adaptées, abri pour les veaux (haies, caisses...).
- Entretenir le lien homme-animal.



## A NOTER

### Difficulté de mise en œuvre :

- + = facile
- ++ = complexe
- +++ = très complexe

### Temps de mise en œuvre :

- = immédiat
- = sur la campagne
- = plus de 1 an

### Coûts (investissement et fonctionnement) :

Difficilement chiffrable

- € = < 5 000 €
- €€ = de 5 000 à 20 000 €
- €€€ = > 20 000 €

## INFO+

### Chambre d'agriculture du Calvados

6 avenue de Dubna - CS 90218  
14209 HEROUVILLE ST CLAIR cedex  
02 31 70 25 25  
chambre@calvados.chambagri.fr

### Chambre d'agriculture de la Manche

Maison de l'agriculture Avenue de Paris  
50000 SAINT-LÔ  
02 33 06 48 48  
Accueil@manche.chambagri.fr

### Chambre d'agriculture de l'Orne

52, bd du 1<sup>er</sup> Chasseurs - CS 80036  
61001 ALENÇON cedex  
02 33 31 48 00  
accueil@orne.chambagri.fr

### Chambre d'agriculture de l'Eure

5 rue de la petite cité - CS 80882  
27008 EVREUX cedex  
02 32 78 80 00  
accueil@eure.chambagri.fr

### Chambre d'agriculture de la Seine-Maritime

Cité de l'agriculture  
Chemin de la Bretèque - CS 30059  
76237 BOIS-GUILLAUME cedex  
02 35 59 47 47  
chambre.agriculture@seine-maritime.chambagri.fr

### Chambre régionale d'agriculture de Normandie

6 rue des Roquemonts - CS 45346  
14053 CAEN Cedex 4  
02 31 47 22 47  
accueil@normandie.chambagri.fr

### Partenaires techniques



### Partenaires financiers



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»